

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 4 février 1998, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

En vue de l'élargissement du chemin de la Vernique à Tassin la Demi Lune, la communauté urbaine de Lyon s'est déjà rendue propriétaire de trois immeubles en bordure de ladite voie.

Dans le cadre de l'opération, l'Association française de lutte contre la mucoviscidose a, en vertu de l'article L 123-9 du code de l'urbanisme, mis la Communauté urbaine en demeure d'acquérir la partie frappée d'alignement de la propriété lui appartenant chemin de la Vernique, à l'angle des numéros 28 et 30 de l'avenue Victor Hugo.

Il s'agit de deux bâtiments, l'un à usage d'habitation de deux niveaux sur rez-de-chaussée, l'autre à usage d'entrepôt et de garage, ainsi que de la parcelle de 665 mètres carrés sur laquelle ils sont partiellement édifiés.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, les biens en cause seraient acquis, en partie occupés, au prix de 600 000 F admis par les services fiscaux et comprenant une indemnité de emploi de 78 260 F, étant précisé que la Communauté urbaine ferait effectuer, à ses frais, divers travaux rendus indispensables par le recoupement de la propriété, notamment la démolition des deux bâtiments précités et la reconstruction d'une clôture à la nouvelle limite de ladite propriété, le tout estimé à 800 000 F ;

**B - Propose** d'approuver ce document, de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir et de fixer l'imputation des dépenses ;

Vu ledit document ;

Vu l'article L 123-9 du code de l'urbanisme ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le document sus-visé.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de cette acquisition sera prélevée sur les crédits ouverts au budget de la communauté urbaine de Lyon - exercice 1998 - compte 211 800 - fonction 651 - opération 0096.

**4° - La dépense** correspondant aux travaux sera imputée sur les crédits ouverts au compte 231 210 - fonction 653 - opération 111.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,